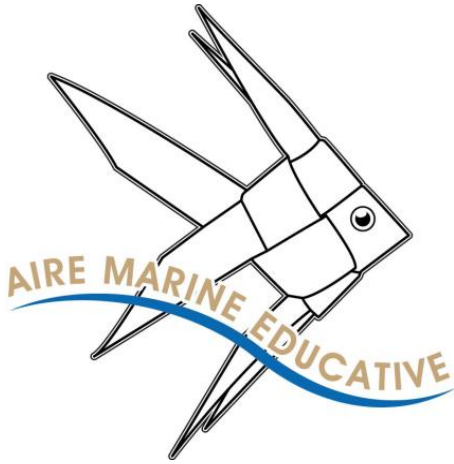




Version 1. 0



Livret d'accompagnement pour la création d'une aire marine éducative

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



IFRECOR

Ce guide est à destination des porteurs de projet qui souhaitent se lancer dans la démarche aire marine éducative(AME). Il a vocation à vous guider dans la mise en œuvre de votre projet et sa labellisation.

Sommaire

I. PRESENTATION DES AIRES MARINES EDUCATIVES	4
II. AVANT DE SE LANCER, LES PREALABLES AU PROJET	6
III. LA DEMARCHE ET OBTENTION DU LABEL AME	9
IV. DEROULEMENT DE LA CREATION D'UNE AME	13
1. Identifier le ou la référent(e) AME.	15
2. Organiser le « conseil des enfants pour la mer » qui gère l'AME.....	16
3. Déterminer une zone littorale maritime pour la création de l'AME	19
4. Établir le lien avec la commune concernée.....	21
5. Elaboration collective du plan de gestion de l'AME.....	22
Etape 1 : Dresser un « Etat des lieux du site de l'AME » avec les élèves	23
Etape 2 : Définir des objectifs de l'AME	24
Etape 3 : « Les actions pour la mer » de l'AME : être concret et réaliste	25
Etape 4 : Evaluer les « actions pour la mer »	26
6. Inscrire ses actions dans les programmes scolaires	27
7. Etablir un diagnostic écologique dans les deux ans après l'obtention du label.....	30
V. RESSOURCES ET FINANCEMENTS	31
ANNEXES	35
Exemples d'organismes ressources pour collaborations non financières	36
Schéma synthétique des acteurs et valeurs d'une AME	38
Exemples d'activités AME en lien avec le programme scolaire	39
Lettre des élèves au Maire	42
Lexique Aire marine éducatives	43
Compte-rendu :	44

I. PRESENTATION DES AIRES MARINES EDUCATIVES

→ Définition :

« Quand l'école devient gestionnaire d'une aire marine protégée »

Une « aire marine éducative » est une zone maritime littorale de petite taille qui est gérée de manière participative par les élèves et les enseignants d'une école primaire suivant des principes définis par une charte. Elle constitue un projet pédagogique et éco-citoyen de connaissance et de protection du milieu marin par des jeunes publics. La classe est ainsi placée au sein d'une dynamique territoriale faisant appel à l'expertise de l'école et de la commune concernée, mais aussi d'associations d'usagers ou de protection de l'environnement.

Le concept est né en 2012, aux Marquises, après que des élèves de l'école de Vaitahu aient exprimé leur souhait de s'occuper d'une zone marine délimitée dans leur baie.



Séance d'éducation à l'environnement aux Marquises. Crédit: Sophie-Dorothée Duron

La Polynésie française et les partenaires initiateurs¹ ont depuis structuré le concept pour en faire un label « Aire marine éducative » (AME). Afin de consolider la démarche, un réseau pilote de six AME (baptisé « Pukatai » signifiant corail en marquisien) a été initié en 2014 dans l'archipel d'origine.



La délégation marquisienne à l'école du Forestou à Brest. Crédit : Marie Lescroart

Lors de la COP21 à Paris, un partenariat a été signé entre la Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, et le Président du gouvernement de la Polynésie française pour renforcer le réseau polynésien des aires marines éducatives et étendre la démarche à l'échelle nationale en respectant la philosophie du concept polynésien.

¹ La fédération environnementale et culturelle des Marquises Motu Haka, la communauté de communes des îles Marquises, l'école primaire de Tahuata appuyées par les partenaires institutionnels historiques que sont l'Agence des aires marines protégées et l'IFRECOR – initiative française en faveur des récifs coralliens

A la rentrée 2017, près de 50 écoles en métropole et en outre-mer souhaitent mettre en œuvre un projet d'aire marine éducative. Ainsi, à travers l'engagement des écoles, des communes et des acteurs accompagnateurs impliqués, le réseau des AME se déploie, s'enrichit et porte son ambition de donner l'opportunité aux plus jeunes de développer leur connaissance et leur capacité d'agir pour la protection de la biodiversité marine.

→ Les objectifs de la démarche

- Développer l'éco-citoyenneté des plus jeunes et l'éducation au développement durable à travers une approche participative de la gestion d'un bien commun.
- Renforcer la préservation des milieux naturels marins et du littoral grâce à la mobilisation des écoles et des acteurs locaux.
- Créer des synergies territoriales entre usagers, communauté éducative et acteurs des espaces littoraux et marins pour faire émerger un nouveau rapport équilibré entre société et environnement par le développement durable.

Précisions :

L'objectif est de mettre les écoles et donc les élèves au cœur des dispositifs d'acquisition de connaissances et de compétences, de prise de décision et d'actions en faveur de la protection du milieu marin dans le cadre de l'éducation au développement durable. **Il s'agit donc d'une démarche citoyenne où les élèves deviennent acteurs de la gestion participative d'un bien commun.** Dans le même temps il s'agit de renforcer le lien intergénérationnel, la diffusion des connaissances sur le milieu marin et de faire connaître les usages et la culture liée à la mer avec les professionnels.

La création d'une AME s'inscrit pleinement dans les dimensions pédagogiques et civiques de l'enseignement scolaire. Elle utilise en effet une démarche de projet qui permet d'aborder la transmission de connaissance et de compétences par la conjugaison de l'expérience et de la théorie. L'AME est un support particulièrement efficace pour les démarches pédagogiques transversales.

Ce qu'en disent d'autres AME :

« Les élèves ont beaucoup apprécié le fait d'acquérir des connaissances transdisciplinaires sur un même territoire. Et nous – enseignants et référent – avons beaucoup apprécié l'ouverture d'esprit et l'implication des enfants dans la vie de la commune. Ils en deviennent citoyens à part entière. Une aire marine éducative, c'est un acte citoyen. AME de Mayotte

→ Un label pour reconnaître et mettre en valeur l'engagement des écoles

Un label AME a été créé pour reconnaître et mettre en valeur la qualité des projets. Ce label est aussi garant de valeurs définies dans une charte que les porteurs de projets s'engagent à respecter.

Il permet à toute école volontaire de s'inscrire dans cette démarche tout en lui proposant un cadre et un accompagnement.

L'existence de ce label a vocation à mutualiser les expériences des écoles tout en développant un réseau national et international d'AME, mettant en contact les enseignants et les élèves sur différents océans.

Trois axes structurent le label :

- « **Connaître la mer** » : acquisition de connaissances scientifiques, empiriques et civiques sur le patrimoine naturel et culturel marin
- « **Vivre la mer** » : découverte de la mer et de ses acteurs
- « **Transmettre la mer** » : transmission des savoirs et gestion d'un patrimoine commun préservé.

L'obtention de ce label repose sur la mise en place d'actions structurantes reprenant les axes décrits précédemment et la méthodologie précisée dans ce livret. Les critères et la démarche d'inscription et de demande du label sont détaillés plus loin.

II. AVANT DE SE LANCER, LES PREALABLES AU PROJET.

→ Qui peut participer ?

Un projet destiné aux classes ou écoles de cycle 3...

Ce sont les classes ou les écoles qui sont à l'initiative du projet et le construisent. Toute classe volontaire de cycle 3 peut s'inscrire dans la démarche.

Le label est ouvert à des démarches concernant une ou plusieurs classes d'une même école travaillant de manière conjointe sur le projet pour favoriser la coopération et la transmission des savoirs entre des élèves de niveau différent. Mais le cycle 3 doit rester le cœur de la démarche

...à proximité du littoral

La proximité immédiate de la mer n'est pas obligatoire mais le site choisi devra être situé sur la même commune ou agglomération que l'école



Précisions sur le nombre de classes impliquées :

Le projet d'AME peut fonctionner sur une ou plusieurs classes d'une même école. Bien que le projet soit adressé prioritairement aux classes de cycle 3 (CM1 CM2) les niveaux inférieurs peuvent être impliqués ponctuellement au cours des étapes du projet.

Ce seront autant d'occasions de susciter l'intérêt chez les plus jeunes et s'exercer à parler d'un projet pour les cycles 3.

Implication suivant le niveau :

- CM1-CM2 : les élèves constituent le conseil des enfants pour la mer, mènent les réflexions sur les enjeux du site et les actions à mettre en œuvre.
- Cycle 2 : ils peuvent être impliqués ponctuellement sur des sorties et sensibilisés sur le projet

Exemples d'action :

- ➔ les classes de cycle 3 peuvent présenter leur travail aux classes de cycle 2 pour commencer à les sensibiliser
- ➔ Les classes de cycle 2 peuvent être ponctuellement impliquées sur une sortie pour découvrir le littoral et participer à la mise en place de protocoles.
- ➔ Les classes de cycle 2 peuvent avoir des délégués qui participent au conseil des enfants pour la mer en consultant leurs camarades et en leur restituant les échanges.

Ce qu'en disent d'autres AME :

« Là où nous sommes particulièrement fiers de l'animation de notre aire marine éducative, c'est que nous avons réussi à impliquer toute l'équipe éducative dans ce projet – ce qui a favorisé le climat scolaire de l'établissement et lui a donné une identité, une dynamique d'établissement. Nous sommes satisfaits car les élèves arrivent maintenant au collège en ayant un bagage et une identité propre, où ils continueront le travail sur l'aire marine éducative dans le cadre de la liaison école-collège que nous travaillons maintenant depuis 2 ans. Et peut-être irons-nous vers un collège aire marine éducative ? » AME du Keraliou -Bretagne

→ Les autres acteurs engagés

Le référent (voir plus loin) : Il s'agit d'une personne qui accompagne une ou plusieurs écoles dans la mise en place et la gestion d'une aire marine éducative. Cette personne fait partie d'une structure en lien avec la mer ou l'éducation au développement durable (ex association telle que Centre Permanent d'Initiative à L'Environnement (CPIE), un parc naturel marin, une réserve naturelle nationale, un service municipal ou autre.

Le conseiller pédagogique (optionnel) : représentant de l'éducation nationale au sein de l'académie ou du département. Il fait le lien entre le souhait de l'enseignant, les compétences du référent, les besoins du programme scolaire et l'harmonisation du contenu de l'AME selon le niveau des classes. Le conseiller pédagogique peut appuyer l'enseignant et faciliter la mise en place de méthodes participatives pour l'élaboration et la gestion de l'Aire Marine éducative (conseil des enfants, activités...). Il peut être un vrai soutien pour le projet, notamment dans l'année de lancement de l'AME.

Toutes les personnes qui peuvent participer à la réussite du projet ! Acteurs associatifs, acteurs liés à l'usage de la mer, parents d'élèves...

→ Qui pour vous accompagner ?

> La cellule d'appui des AME de l'agence française pour la biodiversité, en charge de la mise en œuvre opérationnelle des Aires Marines éducatives.

- Elle accompagne les écoles dans leur processus d'inscription et de la labellisation
- Elle anime le réseau des AME et favorise le partage de leurs expériences et la valorisation de leur action.
- Elle fournit (ou crée) des outils d'accompagnement en lien avec les porteurs de projets.
- Elle communique au niveau national pour la diffusion et le déploiement du dispositif (partenariats associations, déploiement de programmes communs aux AME...)

Contacts :

-François Morisseau, en charge du déploiement des AME :

Francois.morisseau@afbiodiversite.fr

Tel : 0298333388

-Camille Mortreux, en charge du déploiement des AME

camille.mortreux@afbiodiversite.fr

01 45 14 36 66

>En complément de cette cellule nationale, vous pourrez vous appuyer localement sur les parcs naturels marins, les antennes locales et missions d'études de l'Agence française pour la biodiversité. Ils seront des interlocuteurs privilégiés sur votre territoire:
<http://www.aires-marines.fr/L-Agence/Contacts-et-implantations>

-Spécifiquement en outre-mer, sur les comités locaux Ifrecor :
<http://www.ifrecor.com/comites-locaux-ifrecor.html>

Ces équipes pourront vous appuyer sur le processus de création de l'AME, notamment sur les aspects techniques du projet :

- Interventions de professionnels
- Recherche de partenariats et financement
- Définition de l'état écologique de votre AME

➔ Mieux connaître la démarche AME :

Une plateforme web dédiée aux AME est en projet, elle rassemblera les outils utiles aux AME, des espaces d'échange et de collaboration, d'actualité....

En attendant :

- Espace dédié actuel sur les Aires Marines Educatives :

<http://www.aires-marines.fr/Les-aires-marines-educatives>

- Vidéo de présentation de la démarche Aires Marines Educatives :

<http://www.dailymotion.com/video/x54owq4>

Découvrez à travers de courtes vidéos les témoignages des porteurs de projet AME engagés dans la labellisation Aire Marine Educatives en 2016/2017. Ils livrent leurs

expériences, conseils, coups de cœur ! sur <http://www.dailymotion.com/AFBiodiversite>

Ou liens directs des vidéos : AME Crique-Porteils : <http://dai.ly/x5zpbix> AME Crotoy :

<http://dai.ly/x5zpdtt> AME Keraliou : <http://dai.ly/x5zpedg> AME Petit Moya :

<http://dai.ly/x5zpdfn> AME Anse Turin : <http://dai.ly/x5zpg64>)



III. LA DEMARCHE ET OBTENTION DU LABEL AME

➔ La création d'une Aire Marine Educative: une année de lancement pour obtenir la labellisation

Les étapes d'une année de lancement d'une Aire Marine éducative:

- **Inscription** du projet Aire Marine Educative de l'école/la classe et du référent auprès de l'agence française pour la Biodiversité. >>envoi des dossiers d'inscription à la cellule d'appui des AME entre avril et juin.
- **Début effectif du projet en septembre.** Si le projet est accepté par le comité de label, l'école et le référent reçoivent les outils d'accompagnement ainsi qu'un soutien de la cellule d'appui des AME et ce, tout au long de leur projet.

- Entre le mois de septembre et le mois d'avril : l'école, le référent et la commune **mettent en œuvre leur projet d'Aire Marine Educative** (validation de la commune, création du conseil des enfants, planification et organisation des activités...)
- En avril, et lorsque les élèves sont engagés dans la démarche depuis au moins 6 mois, l'école et le référent déposent **une demande de labellisation AME** auprès du Comité de Label via la cellule d'appui aux AME.
- En juin, suite à l'étude des dossiers de demande de labellisation et leur conformité aux critères de labellisation et valeurs de la Charte AME, le comité de label attribue le Label aux projets AME.

Bien qu'une Aire marine éducative se construit et évolue au fil des années, l'année de lancement est une année fondamentale pour la structuration de l'AME. Elle est le moment de la création des espaces de décision et de gestion participative des enfants, de mise en place des collaborations avec les acteurs locaux, le choix du site, du premier programme d'activité...

Ainsi, la part du temps consacrée à la création de l'Aire Marine éducative et aux conditions de sa réussite sera importante lors de cette année de lancement. Il est donc normal, et ceci est pris en compte par le comité de label que le nombre d'activités menées par les élèves sur l'AME soient réduit par rapport aux années à venir et que toutes les étapes de la mise en œuvre ne soient pas forcément réalisées lors de cette première année.

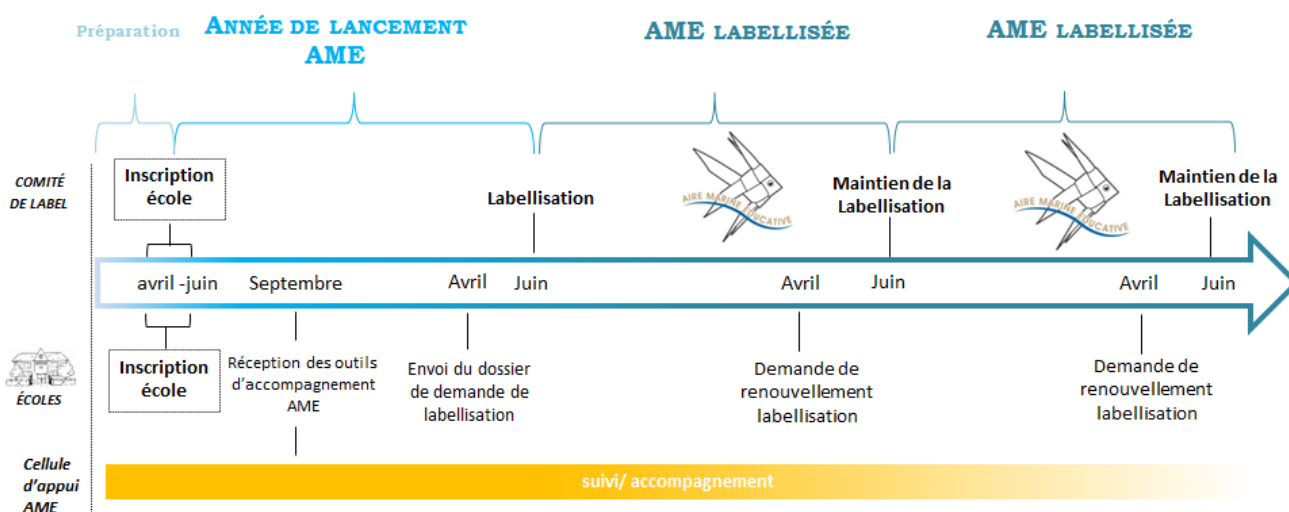
→ Un label, à renouveler chaque année

L'attribution et le maintien du label AME sont soumis à l'évaluation de la démarche tous les ans (en fin d'année scolaire).

- En avril, un **dossier de renouvellement de labellisation** est adressé par l'école et le ou la référent(e) de chaque AME au Comité de Label. (>>Dossier allégé de présentation des activités déjà réalisées et prévues pour la fin de l'année scolaire et si existant, présentation des projets de pérennisation et/ou développement à venir).
- En juin, le Comité de label **annonce la liste des projets labellisés Aire Marine Educative**. Ce label est attribué pour la fin de l'année scolaire et l'année scolaire suivante.

- Ce bilan des activités annuelles de chaque AME est nécessaire tant pour voir les actions réalisées, que pour identifier les difficultés rencontrées ou les réussites et ainsi faciliter l'échange d'expériences du réseau des AME
- Afin d'alléger la charge pour les porteurs de projets le dossier de renouvellement de labellisation est conçu à minima et est moins important que le dossier de demande de labellisation.

Calendrier de la labellisation



➔ Information sur les conditions et critères de Labellisation :

Information à adresser pour la labellisation :

A titre indicatif, à la fin de l'année de lancement de l'AME, le dossier de demande de labellisation doit être composé a minima de :

- La charte d'engagement dûment signée ;
- La fiche de présentation du référent (structure, nom, prénom, qualifications éventuelles) ;
- Une notification de l'accord de la mairie ;
- La délimitation cartographique de l'AME (par exemple en utilisant Google Map ou tout autre support du même type) ;
- Des documents de présentation : Etat des lieux du site, objectifs et actions AME menées, évaluation ;
- Optionnel pour la demande de labellisation, à réaliser dans les deux premières années : un diagnostic écologique fait avec des professionnels, lorsqu'il a été établi.

Critères de labellisation :

Les dossiers de demande de labellisation sont alors examinés par le comité de label qui décide de l'attribution du label suivant le respect de la charte et les critères correspondant à la mise en place des étapes décrites, plus loin, dans ce livret :

1. Identification d'un(e) référent(e) qui pourra assister l'enseignant dans la mise en œuvre de l'AME.
2. Définir une zone littorale maritime pour la création de l'AME ;
3. Organiser un conseil des enfants pour la mer qui gère l'AME ;
4. Obtenir l'autorisation de mise en place d'une AME par la commune concernée ;
5. Mettre en œuvre un plan de gestion collaboratif du projet AME
 - Faire un état des lieux du site de l'AME par les élèves ;

-Identifier les grands objectifs de l'AME et choisir des « actions pour la mer » à mener pour les atteindre ;

-Évaluer ces actions pour la mer,

6. Inscrire le programme d'activités annuel dans les programmes scolaires ;

7. Établir un diagnostic écologique de la zone littorale dans les deux ans après l'obtention du label.

L'attribution du label dépend à la fois de la mise en place effective des actions et de la qualité de celles-ci.

PRECISIONS SUR LE ROLE DE L'AME

- L'AME est avant tout un projet pédagogique, permettant aux enfants de développer une réflexion sur la gestion d'un bien commun et sur le développement durable. L'AME ne peut en aucun cas se substituer aux instances de l'Etat compétentes sur la zone choisie.
- En cas de développement de projets d'aménagement ou le développement d'activité sur la zone délimitée ou à proximité, il est important que les élèves puissent en discuter au sein de l'AME et si cela est opportun, faire part de leurs réflexions et échanger avec les instances compétentes mais l'AME n'a pas vocation à prendre position dans le débat public.
- L'AME est un projet collectif et neutre, aucune des parties prenantes ne peut s'appuyer sur l'AME pour défendre des opinions qui leur sont propre. Dans ce cadre ils s'exposent à perdre le label.

→ Le comité de label

Le comité de label est constitué de spécialistes des politiques publiques sur la protection du milieu marin et de l'éducation au développement durable provenant du ministère en charge de l'environnement, du ministère en charge de l'éducation, du ministère des outre-mer, de l'Agence française pour la biodiversité, de représentants des activités économiques, du monde associatif et des enseignants.

→ Un label AME compatible avec d'autres démarches

La démarche d'« aire marine éducative » est parfaitement compatible avec la poursuite d'autres démarches comme le label éco-école de l'association Teragir, ou encore le label E3D, label national accordé par les académies. Plus d'informations sur ces associations, voir plus loin : « ressources et financement »

IV. DEROULEMENT DE LA CREATION D'UNE AME

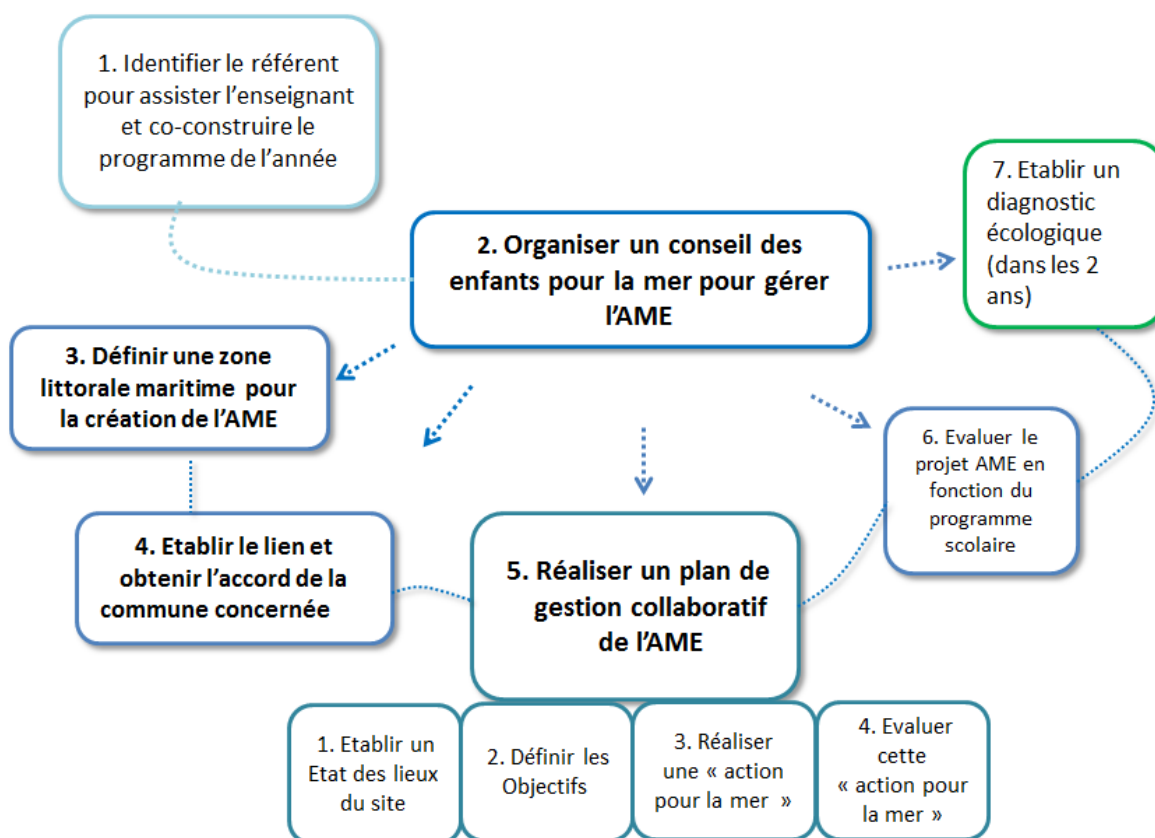
→ Les 7 étapes du développement d'une AME

Cette méthodologie décrit les étapes structurantes pour mettre en place une AME. La vocation d'une aire marine éducative est de permettre aux enfants d'apprendre et de partager, en les mettant en situation de citoyen s'organisant eux-mêmes, récoltant l'information qui leur est nécessaire et discutant des actions à mettre en place sur l'aire marine éducative.

L'action centrale et la plus structurante de cette méthodologie est donc la mise en place du conseil des enfants pour la mer qui participera à la réflexion sur la mise en place des autres étapes du projet. L'ordre des autres actions est donné à titre indicatif.




Il n'est pas obligatoire de mettre en place l'ensemble de ces étapes lors de l'année de lancement



Inscrire le programme d'activités dans le programme scolaire et respect des valeurs de la charte

Avant de détailler les 7 étapes ci-dessus, voici un calendrier indicatif pour la création d'une AME.

Calendrier indicatif sur l'année de lancement

- Septembre/ Octobre : Réunion(s) enseignants-référents et acteurs concernés pour définition du programme de travail sur l'année.
→ **IMPORTANT** : Tenter de réunir/impliquer tous les acteurs qui pourraient vous aider sur votre territoire : scientifiques/gestionnaires du milieu marin/laboratoires d'analyse qualité de l'eau, conservatoire du littoral, etc...
 Conseil : n'hésitez à informer la commune et autres acteurs de cette réunion le plus tôt possible pour assurer leur présence.
Cette première réunion sera un moment essentiel pour co-construire le programme de l'année avec l'ensemble de ces acteurs et voir où chacun pourra apporter sa contribution.
- Fin septembre: Première réunion du conseil des enfants pour la mer : Présentation du projet aux élèves et premières discussions collectives.
>Réflexion sur le choix de la zone. Pourquoi cette zone ? Quels critères ? Qu'est ce qui est intéressant ?
- Octobre-novembre : Premières sorties sur la zone : Etat des lieux du site avec les élèves suivi du travail en classe pour identifier les enjeux sur lesquels le conseil des enfants pour la mer souhaite focaliser son travail.
- Novembre-mars :
 - Acquisition de connaissances sur le site (histoire, écosystèmes, cartographie, etc....) et sur son histoire (témoignage d'anciens, patrimoine culturel associé, etc).
 - Sorties terrain si le temps le permet.
- Avril-Mai :
 - Mise en place des suivis terrain en fonction des enjeux identifiés
 - Préparation des actions pour la mer (pose panneaux, etc.)
 - Envoi dossier de demande de labellisation
- Mai-Juin :
 - Mise en place des actions pour la mer sur la zone
 - Evaluations
 - Passage de flambeaux à la classe suivante

A penser : des activités de valorisation de votre AME peuvent être menées tout au long de l'année !
Lien avec la presse locale, avec l'accord de l'IEN, lors des temps forts, présentation des enfants lors d'évènements de mobilisation locale de la population...Cette communication renforcera l'impact de votre projet AME.

Calendrier indicatif sur plusieurs années :

Année 1 : Montage du projet/mise en place des premières actions, demande du label. Passage du flambeau à la classe suivante.

- ➔ Année d'expérimentation et de mise en place. De nombreux changements peuvent être décidés par la suite. Année 2 : Maintien du label. Continuation des suivis mis en place. Le travail commencé l'année précédente est complété et approfondi.

1. Identifier le ou la référent(e) AME.

Le ou la référent(e) aire marine éducative est une personne qui accompagne l'école dans la mise en place puis la gestion de l'AME. Elle fait partie d'une structure en lien avec la mer et/ou agissant pour l'éducation à l'environnement et au développement durable (exemple: association (ex : CPIE), parc naturel marin, réserve naturelle nationale, services de la commune, etc.)

Dans ce cadre le ou la référent(e) pourra être amené(e) à :

- Participer à la démarche de labellisation de l'AME avec les élèves et les enseignants ;
- Appuyer les enseignant(e)s et les élèves dans la réalisation des activités de l'AME (tenue du conseil des enfants pour la mer, projets pédagogiques, sorties, rencontres, etc.) ;
- Développer et animer le réseau d'acteurs sur le territoire : faire le lien avec le conseil municipal, rechercher des intervenants et établir les partenariats notamment avec les gestionnaires d'aires marines protégées limitrophes, préparer les prestations utiles ;
- Intervenir en classe en collaboration avec l'enseignant et sous sa coordination.
- Il est aussi le garant du respect de l'environnement dans la définition du programme d'activité des élèves.
- Le référent gardera des contacts réguliers avec la cellule d'appui AME et se chargera de lui faire parvenir le bilan des activités de sensibilisation et actions de gestion de l'AME établi par les élèves annuellement ainsi qu'au comité de label, en plus du dossier de demande de labellisation (et pour le renouvellement).

→ Posture du référent(e)

Le ou la référent(e) travaillera en collaboration avec l'enseignant de l'école en charge de toutes les activités, en ce qui concerne à la fois les savoirs théoriques dispensés aux élèves (notamment sur le milieu marin) et la mise en place des actions de l'AME

Le ou la référent(e) ne peut en aucune manière remplacer l'enseignant, sa posture est celle d'un accompagnateur.

Chaque aire marine éducative détermine en début d'année la répartition des tâches et le rôle dans la prise de décision entre enseignant et référent. Il est important de prendre le temps de se connaître et de former un vrai duo ! La bonne relation référent-enseignant est au cœur de votre projet AME.

A noter : Dans la recherche d'un référent pour la mise en œuvre de la démarche « aire marine éducative », les écoles pourront notamment étudier avec la commune les possibilités offertes par les programmes d'activités périscolaires et par les projets éducatifs territoriaux.

Il sera intéressant d'étudier les éventuelles complémentarités entre les temps scolaires et périscolaires concernant la démarche AME.

Période d'actions : Le référent s'engage pour la durée d'une année scolaire.

Son rythme d'intervention en classe est à convenir avec l'enseignant, toutefois on peut compter en moyenne 10 demi-journées d'intervention par an.

Profil / Compétences

Animation nature avec des scolaires

Solides connaissances sur l'environnement marin

Animation territoriale



Ce qu'en disent les autres AME

« Il est judicieux de prendre le temps de bien clarifier les activités liées au rôle de l'enseignant et du référent. Se mettre d'accord sur un mode de prise de décision entre les deux. Dans l'idéal, le mieux est que les décisions soient collégiales et sans objection. »

« Dans un projet à long terme de ce type, la stabilité des "binômes" enseignant(s) / référent(s) semble essentielle, mais la complicité nous paraît encore plus primordiale ! Prenez le temps de vous rencontrer, d'apprendre à vous connaître. » AME Baie de Somme

2. Organiser le « conseil des enfants pour la mer » qui gère l'AME

Le conseil des enfants pour la mer est l'instance où les élèves gestionnaires de l'AME vont se réunir pour discuter de leur site et de leurs projets d'actions pour la mer. Ils vont définir des objectifs en fonctions de l'état des lieux du site de l'AME, puis choisir des actions pour la mer à mettre en place pour les atteindre et les modalités d'évaluation sur l'année. C'est un lieu de **prise de décision participative** où tous les élèves gestionnaires de l'AME pourront s'exprimer. C'est un lieu d'expérimentation de la démocratie et de la gestion collective d'un bien commun. La constitution et la formalisation de ce conseil en classe avec les élèves **est l'une des premières étapes** de la création d'une AME puisque c'est ce conseil qui déterminera la zone à protéger et qui enverra la demande d'avis à la commune.

Le conseil des enfants pour la mer se réunit aussi souvent que l'enseignant le juge nécessaire pour assurer le suivi de l'AME et sur le créneau qui lui semble le plus adapté.

Le conseil des enfants pour la mer est constitué de :

Si 1 seule classe impliquée	Si Plusieurs classes impliquées
<ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble des élèves de la classe - L'enseignant - Le référent 	<ul style="list-style-type: none"> - X délégué(e)s par classes qui récoltent l'avis de leur camarade avant le conseil et retranscrivent ensuite les décisions. - 1 ou plusieurs enseignants - Le référent
<p>Ce qu'en disent les porteurs de projet :</p> <p>> Dans les 2 cas des délégués d'autres classes peuvent être impliqués pour apporter leur avis et sensibiliser les élèves des autres classes au travail en cours</p> <p>> Une rotation des élèves impliqués peut être envisagée sur l'année</p>	

I. Autres instances de gouvernance :

❖ **Des groupes de travail plus restreints, au sein du Conseil des enfants pour la mer** peuvent être constitués par les élèves intéressés pour suivre et/ou organiser des projets plus spécifiques.

❖ **Le Conseil élargi**

L'objectif est également que les grandes étapes de la constitution du projet soient discutées entre les élèves, des usagers du milieu marin et les élus de la commune. Ainsi, les élèves pourront d'une part faire entendre leur voix mais aussi entendre et comprendre que la gestion d'un espace commun résulte d'un compromis prenant en compte des opinions parfois divergentes.

Pour ces occasions **un conseil élargi** sera mis en place. Il peut être constitué :

- Des élèves de la classe qui gèrent l'AME ou leurs délégués ;
- De l'enseignant
- Le Directeur de l'école et conseiller pédagogique de circonscription.
- Du référent AME ;
- Association(s) locale(s)
- D'un ou des élus du conseil municipal ;
- D'un représentant des usagers du milieu marin ;
- Si l'AME est située dans une aire marine protégée existante (réserve naturelle, parc naturel, Natura 2000 ou autre) : d'un représentant de cette entité.

Une opportunité de rencontres

Le conseil élargi pour la mer représente également l'opportunité pour les élèves d'inviter les personnes avec qui ils souhaitent échanger en fonction des thématiques débattues. (Par exemple des gestionnaires d'Aires Marines Protégées limitrophes, des scientifiques, des usagers du milieu marin, le maire de la commune, des représentants d'associations locales, des entreprises etc.).

Cependant, les responsables du projet seront attentifs à ne pas dépasser un « seuil critique » au-delà duquel l'AME deviendrait difficile à gérer du fait du trop grand nombre de partenaires.

Les responsables adultes du projet veilleront particulièrement à ce que les débats soient constructifs, se réfèrent bien aux propositions des élèves et que ceux-ci ne soient pas pris à partie dans des arbitrages qui seraient extérieurs au projet.



Le conseil élargi se réunit une à deux une fois par an :

- une fois au début du projet pour partager avec les élus, gestionnaires et usagers les propositions du conseil des enfants pour la mer notamment sur la zone choisie et les grandes orientations du projet ;
- une fois avant le dépôt de la demande de labellisation afin de faire un point sur la candidature

A noter!

Pour les écoles souhaitant obtenir le label :

L'organisation effective et la prise de décision à travers le conseil des enfants pour la mer puis le conseil élargi constituent deux des critères pour l'obtention du label. Il est par conséquent nécessaire de bien réfléchir avec les enfants à leur articulation et organisation afin de pouvoir en faire l'exposé lors de la demande de labellisation.

Pour les écoles déjà labellisées :

Comme pour tout label, une démarche d'évaluation est nécessaire. Chaque année, les écoles labellisées souhaitant conserver le label « aire marine éducative » devront évaluer leurs travaux durant l'année scolaire écoulée et fournir les divers documents requis dans le dossier de demande de label. Le conseil des enfants pour la mer s'occupe ainsi du suivi du label au sein de l'école et de l'évaluation interne des actions d'apprentissage effectuées dans le cadre de l'AME.

Ceux qu'en disent d'autres AME

« Les nombreux débats mis en place ainsi que les processus de décision démocratiques par le vote ont permis de manipuler de manière concrète la démocratie participative et de responsabiliser chaque élève en tant que citoyen. Le projet leur a permis de s'exprimer devant le conseil municipal du Crotoy et donc de mettre en lumière son fonctionnement. Les élèves ont même été invités à présenter leur projet de manière très officielle devant le conseil de gestion du parc naturel et donc de comprendre le fonctionnement et le rôle prépondérant de cette instance. » AME le Crotoy



Comment rédiger les compte-rendu de chaque conseil ?

Il est important que les élèves et les enseignants conservent des traces écrites des débats et des décisions prises au sein de chaque conseil, afin de pouvoir assurer un suivi tout au long de l'année mais également afin de pouvoir faire le lien avec les élèves qui deviendront gestionnaires de l'AME l'année scolaire suivante.

Après chaque réunion, un compte-rendu synthétique des échanges sera réalisé et devra être archivé pour être disponible pour les différentes parties prenantes locales et nationales si celles-ci expriment le souhait de les consulter.

-Un Compte-rendu type est à votre disposition si nécessaire en annexe de ce document



-Outils : De nombreux outils existent pour l'animation de débats en classe et pour aider à la prise de décision participative (jeux de rôle, prise de parole...) Par exemple, le site école et nature propose des contenu très bien faits pour vous aider : <http://reseaucoleetnature.org/fiches-pedagogiques.html>

3. Déterminer une zone littorale maritime pour la création de l'AME

Une zone Aire Marine Educative :

- Une zone du littoral de petite taille avec ou sans statut de protection (quelques hectares)
- Se trouve sur la commune de l'école.
- Elle est choisie ou validée par les enfants sur propositions conjointes de l'enseignant et du référent



Comment déterminer la zone couverte par l'AME ?

Toutes les zones côtières, de sable, vase, rocher, etc, peuvent être intéressantes écologiquement. Le fait qu'il y ait des activités humaines n'est pas un problème, au contraire ce sera l'occasion de s'interroger sur leurs interactions avec l'écosystème. D'autres part certaines de ces activités dites traditionnelles se sont développées en lien directe avec la présence d'écosystèmes en bonne santé et peuvent être très intéressantes à étudier



Le choix de la zone fait l'objet d'une décision collective du conseil des enfants pour la mer. Ils pourront s'interroger ensemble sur la pertinence de telle ou telle zone en fonction d'arguments qui seront débattus au sein de ce conseil.

→ Critères à prendre en compte par l'enseignant avant de soumettre les possibilités aux enfants

✓ **Sécurité des élèves**

La zone littorale choisie devra être une zone sécurisante pour l'évolution des enfants (houle faible, peu de courant, etc.) et les activités devront respecter les règles en vigueur dans le cadre des sorties scolaires.

✓ **Accessibilité** de la zone aisée pour les élèves

✓ **Proximité**

Une zone proche de l'école sera recherchée notamment en raison du coût des transports mais la proximité immédiate n'est pas obligatoire.

✓ **Présence de sentiers littoraux, de points de vue et diversité des activités**

Les abords de la zone couverte par l'AME sont également à prendre en compte. En effet, la possibilité de découvrir les environs immédiats du site (sentiers littoraux, etc.) est un atout important qui permettra de faire prendre conscience d'autres enjeux (urbanisation, formations dunaires, échanges terre-mer). Il est préférable de ne pas choisir une zone littorale pour raison politique, ou au cœur de jeux politiques complexes

✓ **Fréquentation.** Une zone avec des activités humaines sera plus riche en termes de dialogues potentiels entre usagers qu'une zone exempte de tout usage humain lié au milieu marin. Il est conseillé que la zone soit fréquentée par la population locale ou pêcheurs.

✓ **Présence d'une aire marine protégée**

Inscrire l'AME dans le périmètre d'une aire marine protégée existante n'est pas une obligation. Cependant si le choix se présente, ce critère pourra être pris en compte dans la réflexion. En effet, les échanges entre le conseil des enfants pour la mer et le conseil de gestion de l'aire marine protégée peuvent se révéler très enrichissants pour les deux parties. D'autre part les gestionnaires pourront apporter un appui technique non négligeable à la gestion de l'AME.

Ceux qu'en disent d'autres AME

Concernant la biodiversité et les relations entre acteurs : Même si la biodiversité de la zone est pauvre, invitez les enfants à réfléchir au raison de cette dégradation et comment faire pour la restaurer. Il est possible de faire une comparaison avec un autre site avec une biodiversité beaucoup plus riche. Il en est de même avec les acteurs : si peu d'acteurs sont présents sur la zone choisie, inviter les enfants à réfléchir pourquoi. Un port peut avoir une biodiversité pauvre, et beaucoup d'acteurs (plaisanciers, pêcheurs, ...).

Pour information :

L'AFB définit une **aire marine protégée (AMP)** comme : "Un espace délimité en mer au sein duquel un objectif de protection de la nature à long terme a été défini, objectif pour lequel un certain nombre de mesures de gestion sont mises en œuvre : suivi scientifique, programme d'actions, chartes de bonne conduite, protection du domaine public maritime, réglementations, surveillance, information du public, etc. Sur la base de cette définition, l'objectif de protection n'est pas forcément exclusif d'autres objectifs, notamment de développement économique maîtrisé (utilisation et exploitation durables des ressources marines). L'ensemble de ces activités sont autant de supports pour le projet pédagogique élaboré avec les enseignants."

Les aires marines éducatives sont des projets pédagogiques et n'ont pas de statut juridique particulier. Leur existence n'implique donc pas de réglementer les activités ou l'accès à l'espace servant de support au projet.

4. Établir le lien avec la commune concernée

L'idée d'une AME est de faire vivre une dynamique partagée à l'échelle d'un territoire. Dans ce sens, la force des liens entre le conseil des enfants pour la mer et la commune est fondamentale et fera partie des critères d'obtention du label. Ainsi, le partage des réflexions du conseil des enfants avec les élus est encouragé au travers du conseil de la mer élargi. D'autres actions peuvent également être envisagées telles que des présentations des élèves devant le conseil municipal ou la participation ponctuelle d'élus qui seraient invités au conseil des enfants pour la mer.

Afin de formaliser cette relation, l'école devra faire **une demande d'avis auprès du maire. Un avis favorable du conseil municipal est requis pour l'obtention du label.** (cf. Document en annexe de ce livret.)

Il est notamment demandé à la commune de s'exprimer sur l'opportunité de la zone choisie par les élèves pour l'AME en raison de la compétence de police de la baignade incombant au maire. D'autre part, les écoles élémentaires étant administrativement placées sous le contrôle de la commune, une communication fluide facilitera les demandes de subvention ou d'utilisation de transports scolaires relatives au projet.

La naissance d'une dynamique AME au niveau local : le conseil local des AME ! La création d'une AME pourrait rapidement donner envie à d'autres écoles à proximité de rejoindre le dispositif. Ainsi les écoles pilotes pourront, si elles le souhaitent et en lien avec les communes, créer un Conseil local des AME et coordonner leurs actions, partager leurs expériences et faciliter l'aide à la création d'autres AME ! La naissance de plusieurs projets d'AME est une formidable opportunité de sensibiliser largement les acteurs et la population locale en faveur de la préservation de leur patrimoine naturel et de la biodiversité.

5. Elaboration collective du plan de gestion de l'AME

L'élaboration collective du plan de gestion de l'AME est une étape importante en termes d'appropriation du sujet par les élèves et d'opportunités d'apprentissage.

En effet, les élèves pourront appréhender les différentes phases de la construction d'un plan de gestion d'une aire protégée, la logique et les méthodologies permettant de développer un Etat des lieux du site de l'AME. Puis comment ce dernier peut leur permettre d'identifier des enjeux et des objectifs ainsi que réfléchir aux « actions pour la mer » à mettre en place pour y répondre. Finalement ils pourront réfléchir à la manière d'évaluer leurs actions au cours de l'année.

L'idée de ce document n'est pas de proposer un projet « clé en main » mais bien une méthodologie générique qui permette d'imaginer et de créer votre propre projet avec le conseil des enfants pour la mer, en répondant aux problématiques locales qui auront été identifiées en suivant les quatre étapes décrites ci-après :

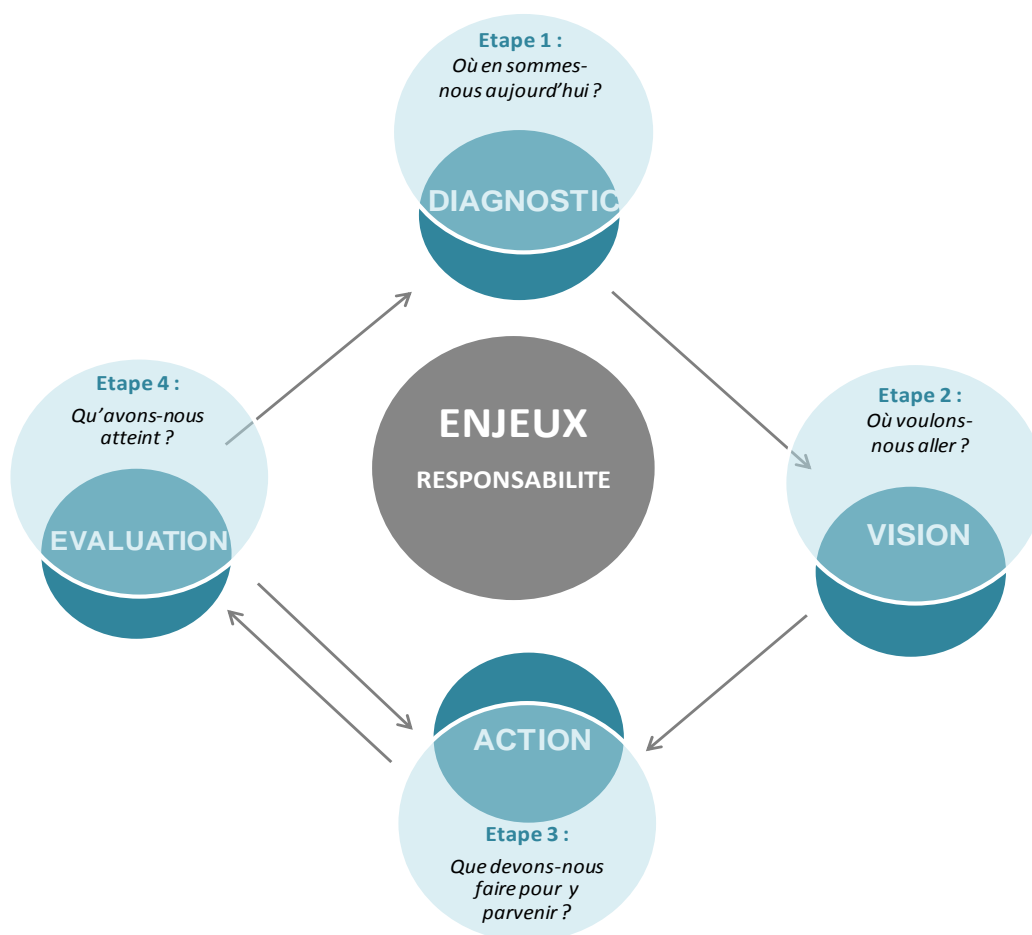


Figure 1 : Les 4 étapes méthodologiques de la réflexion sur la gestion de l'AME (D'après Barnay et Fiers, Agence de aires marines protégées-Réerves naturelles de France)



Etape 1 : Dresser un « Etat des lieux du site de l'AME » avec les élèves

Afin de pouvoir réfléchir à des objectifs et d'éventuelles « actions pour la mer », il est essentiel de s'appropriier le site. L'état des lieux du site consiste à dresser avec les élèves une observation de la biodiversité et de son contexte local puis l'analyser pour comprendre son fonctionnement et bien identifier ses problématiques.

- Quels sont les habitats présents ? A quelles activités humaines sont-ils sensibles ?
- Quelles sont les espèces présentes ? Quelle est la situation du site ? Par exemple existe-t-il une zone urbanisée ou industrielle à proximité ? Y a-t-il un cours d'eau qui pourrait apporter des pollutions d'origine terrestre ?
- Quelles sont les activités humaines sur le site et peuvent-elles poser un risque pour les écosystèmes ? Pêche ? Tourisme ? Activités nautiques ?
- Y a-t-il des activités humaines qui dépendent du bon état écologique du site ?
- Observe-t-on des traces de dégradation de l'écosystème ?
- Quel est le patrimoine historique et culturel du site ?

Cette première analyse devrait vous permettre d'identifier des enjeux, c'est-à-dire des éléments naturels ou culturels en situation de risque et pour lesquels l'AME pourrait proposer des actions.



Un kit vous sera fourni comprenant une méthodologie d'observation, des fiches habitats et pressions et une fiche de synthèse pour explorer ces paramètres avec les enfants et en faire le compte rendu.

Cette démarche est l'occasion pour les élèves de :

- Découvrir et s'appropriier les écosystèmes marins de leur site ;
- S'interroger sur ce que sont les écosystèmes, les pressions auxquelles ils sont soumis ;
- Découvrir les méthodes employées sur le terrain et de participer à des activités sur l'estran en suivant des protocoles précis ;
- Réaliser une cartographie participative de leur site dans son contexte.

Recommandations :

Le référent est invité à faciliter cette étape. Toutefois_n'hésitez pas à faire intervenir des spécialistes à même de vous aider en apportant des éléments de contexte et de compréhension du site (cartes, informations...).

➤ Gestionnaires, Scientifiques, Services de l'État, Associations

Cela pourra permettre de créer des partenariats sur le long terme entre l'établissement et ces entités tout en faisant connaître l'AME au niveau territorial.

Un état des lieux du site qui sera complété par un Diagnostic écologique :

> Ce portrait du site est une première étape qui devra être complétée par un diagnostic **écologique** plus complet faisant intervenir des spécialistes et qui doit être réalisé dans les deux premières années de l'AME. Voir plus loin paragraphe dédié..

Ce dernier consiste à déterminer précisément les habitats sous-marins ainsi que leur état de santé et si possible à définir une cartographie de ceux-ci. Dans l'idéal ces deux études peuvent être réalisées en parallèle ce qui permettra d'avoir une compréhension et une vision approfondies du site dès le début du projet. Cependant l'organisation de l'intervention de spécialistes peut prendre du temps et ce diagnostic écologique plus complet pourra être réalisé plus tard dans l'année scolaire.



Etape 2 : Définir des objectifs de l'AME

Objectifs à long terme : prendre de la distance !

L'analyse de l'état des lieux du site fait avec les élèves et doit faire ressortir un certain nombre de problématiques spécifiques au site.

Fixer des objectifs à long terme revient à se demander collectivement ce que l'on voudrait qu'il adienne notamment vis-à-vis de ces problématiques dans les prochaines années.

Ce questionnement sur des échelles de temps long oblige également à prendre de la distance dans l'espace. En effet, il faudra sortir de l'AME pour prendre en compte des phénomènes tels que le changement climatique, le développement du tourisme, l'urbanisation, la présence d'autres aires marines protégées adjacentes, etc.

Il pourra être intéressant de poser les questions suivantes au conseil des enfants pour la mer :

- Quel est votre futur idéal ? Que voulez-vous que l'AME change dans 5 ans, 10 ans, 15 ans, pour la biodiversité, pour les habitants de ce territoire, pour vous comme futurs citoyens, pour tous les élèves qui s'en occuperont ? Pourquoi ce futur vous semble-t-il préférable ? Quelles seraient les conséquences pour le territoire et ses acteurs ?

Objectifs à long terme : *Par exemple ne plus trouver de macro déchets sur la plage.*

L'occasion d'organiser de nombreuses activités pédagogiques
Ces exercices peuvent être l'occasion d'imaginer des cartes, des paysages ou de petits textes montrant l'évolution de la zone sur 15 ans. Des constructions de scénarios participatifs avec les enfants, par exemple sous forme de BD, peuvent également être envisagées.

- Quelles sont les raisons qui feraient que l'on ne pourrait pas atteindre ces objectifs ?
→ **Facteurs d'influence : Par exemple l'attitude des gens qui se promènent et utilisent la plage.**
- La question qui se pose naturellement ensuite est : « comment faire changer les choses ? ». Cette question viendra nourrir l'étape suivante c'est-à-dire les propositions d'actions concrètes.

Cette réflexion doit permettre aux élèves de décider collectivement d'une ou deux « Action(s) pour la mer » qu'ils mettront en place cette année ou la suivante. Celles-ci permettront de répondre aux objectifs qu'ils auront précédemment déterminés.



Etape 3 : « Les actions pour la mer » de l'AME : être concret et réaliste

Les actions pour la mer de l'AME sont les actions mises en place par le conseil de des enfants qui visent à modifier positivement les facteurs d'influence identifiés. Ceci dans le but d'atteindre les objectifs à long terme.

Ces actions sont issues de la réflexion collective et des motivations des enfants et peuvent prendre toutes les formes. Elles peuvent notamment viser à mieux connaître le patrimoine culturel ou naturel, à sensibiliser la population ou à agir concrètement sur une menace environnementale ou une problématique identifiée sur l'AME.

Par exemple : Si les enfants ont constaté la présence de macros déchets sur la plage, ils pourront se demander dans un premier temps d'où ces macros déchets proviennent. S'ils constatent qu'au moins une partie provient des usagers, ils pourront décider de mettre en place des panneaux d'information pour faire changer les comportements.

Autre exemple : ils décident de mieux connaître l'histoire de leur territoire afin, à leur tour, de mieux faire connaître la mer auprès de la population pour renforcer la protection de notre patrimoine commun (exposition photos, sortie collective...)

La qualité du programme d'actions ne se juge ni au nombre d'actions ni à leur coût. L'important est de définir un ou deux « actions pour la mer » réalistes, faisables dans le courant de l'année scolaire et d'établir un calendrier précis avec les élèves.

Etape 4 : Evaluer ses « actions pour la mer »

→ Pourquoi évaluer ses actions ?

S'il est essentiel de prendre du temps pour définir un cadre et des objectifs à long terme pour ses actions, il apparaît au moins aussi important de se poser la question de l'efficacité d'une action de gestion mise en place et d'essayer de la mesurer.

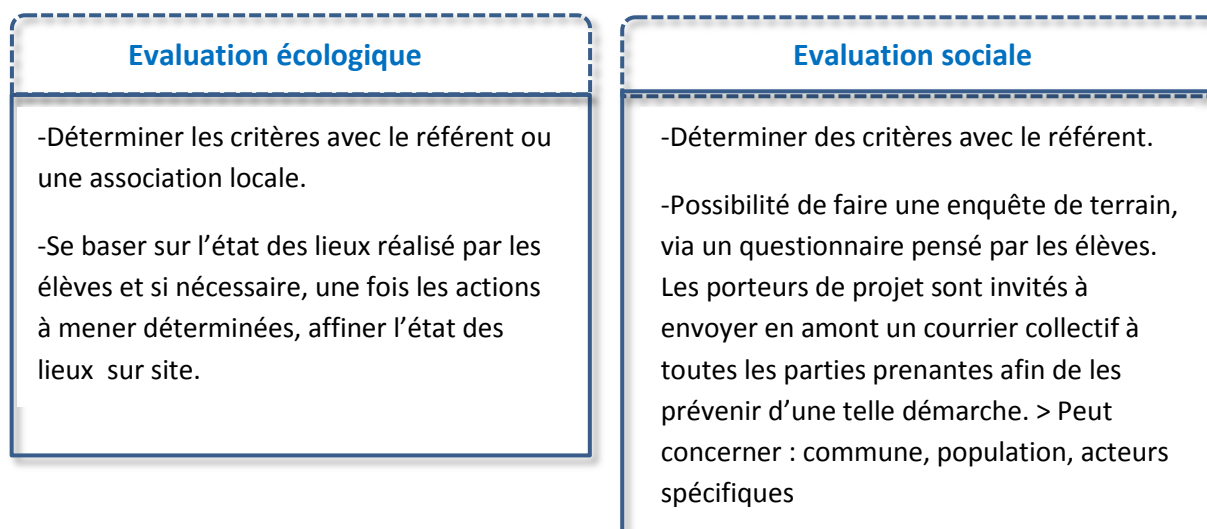
Cette évaluation continue permet de maintenir une dynamique en rapportant les résultats aux objectifs initiaux.

Elle permet également de prendre du recul sur les actions mises en place, de s'interroger sur ce qui marche, ce qui ne marche pas et ce qui pourrait être amélioré.

→ Comment évaluer?

Il importe de mettre en place un certain nombre de métriques/critères qui permettront d'évaluer l'efficacité des actions mises en place dans le cadre de l'AME.

En fonction des actions de gestion définies deux types d'évaluation peuvent être menés :



Par exemple, on peut imaginer que suite à la mise en place de panneaux explicatifs sur la plage, les enfants réalisent une petite enquête auprès des promeneurs pour savoir si les panneaux ont changé leur comportement.





Importance du long terme

La plupart des métriques n'ont de sens que lorsque le suivi se fait sur plusieurs années. Ce n'est qu'avec ce temps long que l'on pourra observer de vraies tendances se dégager. *Par exemple les enfants des classes qui se succéderont à la gestion de l'AME pourront étudier chaque année au même endroit et suivant le même protocole la présence des macros déchets sur la plage.*

Ce type de suivis permettra d'enrichir au fur et à mesure des années la connaissance de l'AME et son évolution. Ils pourront également formuler de nouvelles questions sur des facteurs externes influençant la présence de ces déchets sur la plage.

Une évaluation collective

C'est le conseil des enfants pour la mer dans son ensemble qui s'interroge sur l'évaluation de ses actions et non pas un ou des individus qui en jugeraient d'autres. L'idée est de se demander ensemble comment améliorer le projet collectif et surtout pas de pointer des erreurs ou des responsabilités individuelles. Cette évaluation est au contraire l'occasion d'entretenir la dynamique collective du projet.

→ Créer un tableau de bord (optionnel)

L'ensemble des éléments décrits ci-dessus peut être résumé dans un tableau de bord. Il peut s'agir d'un panneau regroupant une carte de la zone de l'AME, et un tableau avec les objectifs à long terme, les actions pour la mer et les indicateurs choisis pour l'évaluation. Ce tableau de bord est à remplir au fil du temps et permet d'avoir un visuel collectif de l'avancée de votre AME. Cela peut être utile pour présenter l'AME à de personnes extérieures.

Exemple de tableau de Bord d'une Aire Marine Protégée.

A titre indicatif, les Aires Marines Protégées établissent un Tableau de Bord officiel qui peut vous inspirer en simplifiant. Voici les indicateurs pris en compte : <http://www.aires-marines.fr/Documentation/Plaquette-Le-tableau-de-bord-des-aires-marines-protegees>

6. Inscrire ses actions dans les programmes scolaires

La mise en place d'une aire marine éducative a avant tout un but pédagogique. Ainsi, la démarche pédagogique des enseignants pourra s'appuyer sur cet espace marin géré de manière collective pour mettre en place des enseignements à la fois littéraires, scientifiques, artistiques et d'éducation civique.

→ 4 acteurs principaux

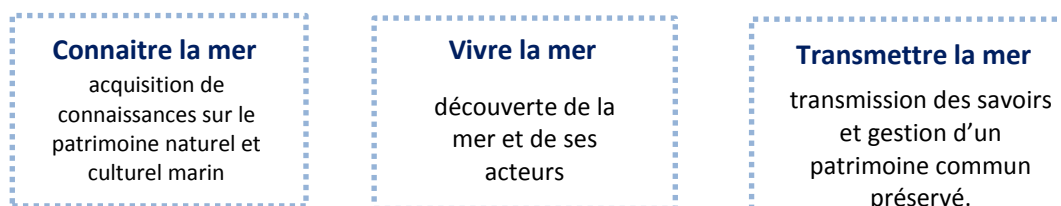
Dans la pratique, le lien avec le programme scolaire repose sur 4 acteurs principaux :

- **l'enseignant** : Il dirige un programme annuel lié à la mise en œuvre de l'AME en fonction du programme scolaire. Il intègre ainsi le projet AME à sa progression.
- **le référent** : il apporte des compétences scientifiques, de compréhension des enjeux du territoire, des acteurs, mais aussi un soutien logistique régulier
- **le conseiller pédagogique** : il est le représentant de l'éducation nationale. Il fait le lien entre le souhait de l'enseignant, les compétences du référent, les besoins du programme scolaire et l'harmonisation du contenu de l'AME selon le niveau des classes. Quand l'AME est un projet d'école, il réfléchit à la répartition du programme de l'AME sur les différentes classes. Il apporte des informations sur la réglementation et sur les mesures de sécurité pour les sorties.
- **Le directeur d'école** : il assure la gestion administrative et un appui logistique et peut participer au suivi du projet à toutes ses étapes.



L'adéquation entre un projet AME et le programme scolaire repose principalement sur la bonne collaboration entre enseignant, référent et conseiller pédagogique.

Tout au long de la création de l'AME, l'enseignant et le référent sont invités à veiller à ce que le programme annuel prenne en compte les trois piliers de l'aire marine éducative :



Il peut être très utile dès le début du projet d'organiser une réunion de lancement regroupant les enseignants, un des conseillers pédagogiques et/ou IEN, le chargé de mission du conseil départemental.

Il est possible de réaliser un projet d'AME à l'échelle d'une école. Et même de répartir en amont de l'implication dans une AME les connaissances qui permettront aux élèves d'apprécier le projet. Il peut par exemple être nécessaire pour préparer les sorties terrain d'avoir validé le palier 1 du savoir nager.

Comme tout projet d'envergure, n'oubliez pas que le projet AME ne permettra pas de traiter tout le programme. Certains points devront être mis de côté.

Principaux liens avec le programme scolaire :

- La démarche d'investigation
- L'éducation au développement durable
- Les approches transversales

- la formation de la personne et du citoyen/l'enseignement moral et civique
- les systèmes naturels et les systèmes techniques
- les représentations du monde et l'activité humaine

L'enseignant présentera aux élèves et à la direction de l'école l'intérêt pédagogique de cette démarche en termes d'acquisition des connaissances et des compétences et de réalisation des objectifs pédagogiques liés aux programmes.

→ Evaluation des élèves

En fin d'année il est possible de réaliser une évaluation par thématique des connaissances et des compétences des enfants. Afin de favoriser des compétences de synthèse et orales, les élèves pourront présenter les bilans d'activité aux autres classes.



Vous trouverez en annexe le document : « Exemples d'activités AME – programme scolaire ». Il s'agit d'une liste d'exemples, non exhaustive, des activités qui peuvent être mises en place dans l'AME en lien avec le programme scolaire. Ce document est le fruit de l'expérience des AME déjà existantes et sera enrichi au fil des années.

Ce qu'en disent d'autres AME

« Laisser les compétences des élèves se révéler et s'épanouir. Une aire marine éducative peut être l'occasion de révéler et d'approfondir des compétences: dessinateurs, orateurs, scientifiques, élus ! » AME Saint-Leu

« Le projet AME permet de travailler quasiment toutes les compétences demandées à des élèves de cycle 3 en donnant du sens à ces apprentissages grâce à une approche concrète des points étudiés : l'approche de la classification des êtres vivants prend tout son sens quand il s'agit de déterminer la nature des animaux collectés, par exemple. En géographie, cela a été l'occasion de travailler sur l'aménagement du littoral par l'homme, sur l'influence du tourisme sur la zone.

La présentation du projet en conseil de gestion a donné lieu à la production de nombreux écrits. Les situations orales ont permis de développer des compétences quant à la prise de parole et la confiance en soi. La liste des apprentissages est beaucoup trop longue pour pouvoir être détaillée en totalité... » AME le Crotoy

« Nous avons su profiter pleinement des instants avec les élèves sur le terrain. Nous vous invitons vraiment à ne pas mettre l'accent systématiquement sur le contenu scientifique au détriment du plaisir "brut"... Il peut être judicieux de reporter au lendemain les identifications...pour profiter pleinement des instants sur le terrain » AME Baie de somme

7. Etablir un diagnostic écologique dans les deux ans après l'obtention du label

La réalisation de l'état écologique consiste à décrire l'écosystème (les habitats et les espèces présents dans l'AME, les pressions) et à caractériser son état à un temps t en renseignant un certain nombre d'indicateurs simples (présence de certaines espèces clés, diversité d'espèces, surface couverte par les habitats, etc.). Un protocole précis est utilisé, ce qui permet de reproduire l'état écologique du site à intervalles de temps réguliers et de voir l'évolution de ces indicateurs et donc de l'état de l'écosystème.

C'est grâce à ce type d'observation que l'on pourra ensuite comprendre si l'état de santé des écosystèmes présents dans l'AME se dégrade ou s'améliore et proposer de nouvelles actions. Ces données seront essentielles pour suivre l'impact local et national du dispositif des Aires Marines Educatives et la réalisation de son objectif de participer à la préservation de la Biodiversité.

Cette démarche est aussi l'occasion de :

- s'interroger avec les enfants sur ce qu'est un écosystème, quelles sont les pressions auxquelles ils sont soumis et comment caractériser leur état
- découvrir les méthodes employées sur le terrain et participer en suivant le protocole défini
- découvrir de nouveaux métiers
- étudier les résultats et leur signification notamment à l'aide de l'outil informatique
- s'interroger sur les actions à mettre en œuvre.

Pour réaliser ce diagnostic écologique, vous devez faire appel à des professionnels à proximité de votre site : par exemple des gestionnaires d'une Aire Marine Protégée limitrophe, des scientifiques, des bureaux d'étude, etc.

N'hésitez pas à :

- demander à la cellule d'appui du label des AME pour trouver des intervenants potentiels dans votre site et des précisions sur la démarche.
- à interroger les acteurs du territoire et à leur demander de venir à l'école. Mettez à profit les compétences de gestionnaires d'espaces naturels, les scientifiques, les agents ou les élus communs, le conservatoire du littoral, ...

La constitution d'un annuaire des acteurs compétents sur le diagnostic (et l'évaluation) peut constituer une activité pour les élèves.

Le diagnostic initial peut être facilité en réalisant une réunion de lancement de l'AME avec tous les acteurs et en les sollicitant (acteurs économiques, DREAL, Mairie, conseillers pédagogiques, gestionnaires d'espaces...)

V. RESSOURCES ET FINANCEMENTS

1. Outils à votre disposition :

Outils d'accompagnement :

- Un Kit pour dresser l'état des lieux du site de votre AME. En cours de finalisation.
- Les documents en annexe : idées d'activités par apport au programme scolaire, compte-rendu type.
- En cours : des livrets pédagogiques à destination des enseignants sur la biodiversité en fonction de grande zone géographique sont en cours de lancement par le ministère de l'éducation.

Autre : outils existant pour l'animation de débats en classe et pour aider à la prise de décision participative (jeux de rôle, prise de parole...) sur le site école et nature <http://reseauecoleetnature.org/fiches-pedagogiques.html>

- Rappel : Les vidéos- témoignage des porteurs de projet AME labellisées en juin 2017 ! Ils vous livrent leurs coups de cœur, expériences... sur <http://www.dailymotion.com/AFBiodiversite>

Ou liens directs des vidéos : AME Crique-Porteils : <http://dai.ly/x5zpbix> AME Crotoy : <http://dai.ly/x5zpdtt> AME Keraliou : <http://dai.ly/x5zpedg> AME Petit Moya : <http://dai.ly/x5zpfdn> AME Anse Turin : <http://dai.ly/x5zpg64>

Outils de communication : qui s'enrichiront cette année 2017

Entre AME :

- Une **Framaliste** (liste de diffusion regroupant toute les AME) est créée pour communiquer sur les points important et échange d'information prioritaire entre AME : ame@framalistes.org
- Un site collaboratif est en cours d'élaboration est sera lancé en 2017, il permettra aux porteurs de projets de partager leurs expériences, regroupera les outils à votre disposition, le partage des outils créé par les AME.

Pour présenter l'AME :

- La plaquette de présentation Aire marine éducative : <http://www.aires-marines.fr/Documentation/Les-aires-marines-educatives-en-France-metropolitaine-et-en-outre-mer>
- Les vidéos de présentation :
- Les vidéos de témoignages des porteurs de projets des 8 aires marines expérimentales en 2016/2017

- Le site : <http://www.aire-marines.fr/Proteger/Sensibiliser-le-public/Les-aire-marines-educatives>
- Un pavillon Aire Marine Educative sera attribué aux écoles labellisées



Présenter votre projet auprès des acteurs locaux mais aussi valoriser vos actions grâce à la presse ou par des interventions des élèves ! Cette communication, pour les écoles avec l'accord de IEN, permet la reconnaissance de l'engagement des enfants et des acteurs impliqués par les pouvoirs publics et la population, elle facilite les futurs soutiens à l'AME et surtout participe à mobiliser les citoyens pour la préservation de la Biodiversité et des aires marines.

Exemples de temps forts à l'école pour parler des AME: l'exposition de l'école, portes ouvertes, spectacles de l'école.

N'hésitez à utiliser le blog de l'école, si celui-ci existe.

Ce qu'en disent d'autres AME

« La façon de présenter le projet et de l'officialiser (la presse, la présence des élus, signature de la convention) a entraîné une très forte implication » AME de Guadeloupe

2. Pistes de financements publics

N'hésitez pas à vous tourner vers la cellule d'appui AME pour vous aider dans cette recherche de financements, si celle-ci n'a pas encore été clarifiée.

A noter que, si l'accompagnement par le ou référent(e) nécessite un financement il faut compter 10 demi-journées d'implication environ.

Collectivités territoriales : Il est possible de demander un soutien financier et/ou matériel aux collectivités territoriales (votre commune, communauté de commune, conseil départemental, conseil régional). Il peut s'agir de prêt d'un bus, de dons de sacs poubelles. Il s'agit d'être dans un principe d'engagement. Attention à signer une convention avec la commune afin d'officialiser ce soutien.

>> N'hésitez pas également à faire participer la communauté locale pour vous soutenir : prêts de masques ou de bottes pour l'organisation d'une sortie en mer...la commune peut vous appuyer dans le relai de ces soutiens auprès de la population locale.

Conseils régionaux et Conseils départementaux

http://annuaire.service-public.fr/navigation/accueil_sl.html

Les associations peuvent solliciter des aides financières

DDCS (Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports)

<http://www.sports.gouv.fr/index/qui-sommes-nous/en-regions/>

Les associations bénéficiant de l'agrément Jeunesse - Education populaire, délivré par la DDJS de leur département, peuvent solliciter des aides financières auprès de leur DDJS.

DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)

Les associations intervenant dans le domaine de l'environnement peuvent solliciter des aides financières auprès de leur DREAL.

- Liste des DREAL en Métropole : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Liste-des-21-DREAL>
- Liste des DEAL en Outre-Mer : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Coordonnees-des-DEAL.html>
- Pour télécharger le formulaire CERFA de demande de subvention commun à tous les services de l'Etat : <http://vosdroits.service-public.fr/associations/R1271.xhtml>

3. Pistes de financements privés

Fondation Nature & Découvertes

<http://www.natureetdecouvertes.com/pages/Corporate/FONDATION/Edito.asp>

La Fondation finance des projets de protection et de connaissance de la nature. Ils doivent concerner les milieux naturels, la faune ou la flore sauvage, grâce à des actions de protection, d'acquisition ou d'aménagement de sites, la réalisation de programmes de sensibilisation, la création d'outils pédagogiques. France et Afrique francophone.

Fondation Pierre Rabhi

<http://www.fondationpierrerabhi.org>

Fondation Prince Albert II de Monaco

<http://www.fpa2.com>

La Fondation soutient des projets concernant la protection de l'environnement et le développement durable, en réponse à trois grands enjeux environnementaux : le changement climatique, la biodiversité et l'eau. France et international.

Patagonia

<http://www.patagonia.com/eu/frFR/patagonia.go?assetid=10871>

Depuis 1985, Patagonia consacre 1 % de son chiffre d'affaires à la protection et la restauration de l'environnement.

L'entreprise est en partie à l'origine de la création du club « 1% pour la planète » qui a pour but d'inciter les entreprises à s'engager en faveur de l'environnement. France et International.

Fondation Le PAL NATURE

http://www.fondationlepalnature.org/?page_id=2

La FONDATION Le PAL NATURE a pour vocation la conservation de la biodiversité partout dans le monde. Elle initie, soutient et accompagne financièrement, techniquement et humainement des projets qui, en France et à l'étranger, proposent des solutions pérennes permettant de répondre aux menaces auxquelles est confrontée la biodiversité, et notamment les espèces sauvages menacées ainsi que leur habitat.

Outre-Mer

L'Initiative Française sur les Récifs Coralliens (*IFRECOR*)

Créée en 1999, l'IFRECOR agit pour la protection et la gestion durable des récifs coralliens et des écosystèmes associés (mangroves, herbiers) dans les collectivités françaises d'outre-mer.

<http://www.ifrecor.com/>

ANNEXES

- Exemples d'organismes ressources pour collaboration non financière
- Schéma synthétique des acteurs de l'AME
- Exemples d'activités en lien avec le programme scolaire.
- Modèle de lettre adressée au Maire
- Modèle de Compte-rendu de Conseil
- Lexique des AME

Annexe

Exemples d'organismes ressources pour collaborations non financière

- **Organismes locaux (association, parc naturel, mairie, agent de la protection du milieu marin...)** ayant dans leur équipe un animateurs nature / éducateurs milieu marin intéressés par le projet.
- **Espace protégé local tel qu'un Parc naturel ou une aire marine protégée, association Natura 2000...** : en avoir un, qu'il ait l'EEDD dans ses missions, qu'il ait le budget et qu'il souhaite s'impliquer dans le projet.

- **Réseaux d'éducation à l'environnement**

Teragir- éco écoles : <http://www.teragir.org/>

Teragir est une association à but non lucratif et reconnue d'intérêt général, créée en 1983. Aujourd'hui, elle accompagne les acteurs de la société dans leurs projets de développement durable grâce à 6 programmes d'actions ancrés dans la réalité des écoles et des établissements scolaires. Elle élabore des programmes d'actions d'éducation au développement durable qui sont des supports pour comprendre et agir. Elle est soutenue par de nombreux partenaires de portée internationale, nationale, mais aussi locale.

Par leur diversité, les 6 programmes permettent à chacun de trouver un espace pour agir : enseignants et parents, élèves et étudiants, consommateurs, élus, personnels de collectivité territoriale, salariés ou dirigeants d'entreprises (...). L'association suscite chaque année la participation de millions de Français à des actions qui ont un impact positif sur l'eau, les déchets, le climat, la biodiversité, l'énergie, la santé, l'alimentation, la qualité de l'air, la mobilité, le gaspillage alimentaire...

- **Réseau école et nature**

Reconnu d'intérêt général et agréé jeunesse et éducation populaire, et protection de l'environnement, association nationale éducative complémentaire de l'enseignement public, le Réseau Ecole et Nature est né en 1983.

Le Réseau Ecole et Nature est un espace de rencontres et d'échanges pour partager ses expériences et repenser son rapport au monde. Un espace convivial de projets et d'innovation pédagogique pour créer des ressources regroupant les acteurs de l'éducation à l'environnement en France

<http://reseauecoleetnature.org/>

- **L'Union nationale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE)**

L'Union nationale des CPIE, association reconnue d'utilité publique, gère le label CPIE et en garantit sa qualité. Elle accompagne au quotidien les CPIE sur le territoire Français. Ceux-ci Ils agissent dans deux domaines d'activités en faveur du développement durable:

- la sensibilisation et l'éducation de tous à l'environnement,
- l'accompagnement des territoires au service de politiques publiques et de projets d'acteurs.

<http://cpie.fr/>

- **Réseau d'Éducation à l'Environnement en Bretagne (REEB)**

Le REEB, Réseau d'Éducation à l'Environnement en Bretagne est représenté aujourd'hui par plus de 120 structures ; parmi elles des associations, des collectivités territoriales, des établissements de formation, des travailleurs indépendant ; et plus de cinquante personnes individuelles qui font de l'éducation à l'environnement.

<http://www.reeb.asso.fr/>

Déclinaisons régionales des réseaux GRAINE

Graine Pays du Nord : www.grainepaysdunord.fr/

Graine Basse-Normandie : www.graine-basse-normandie.net/

GRAINE Pays de la Loire : <http://graine-pdl.org/>

GRAINE Poitou-Charentes : www.grainepc.org/

GRAINE Aquitaine: www.graine-aquitaine.org/

Le GRAINE Languedoc Roussillon : <http://grainelr.org/>

GRAINE Provence Alpes Côte d'Azur : www.grainepaca.org/

GRAINE Martinique : <http://graine-martinique.fr/>

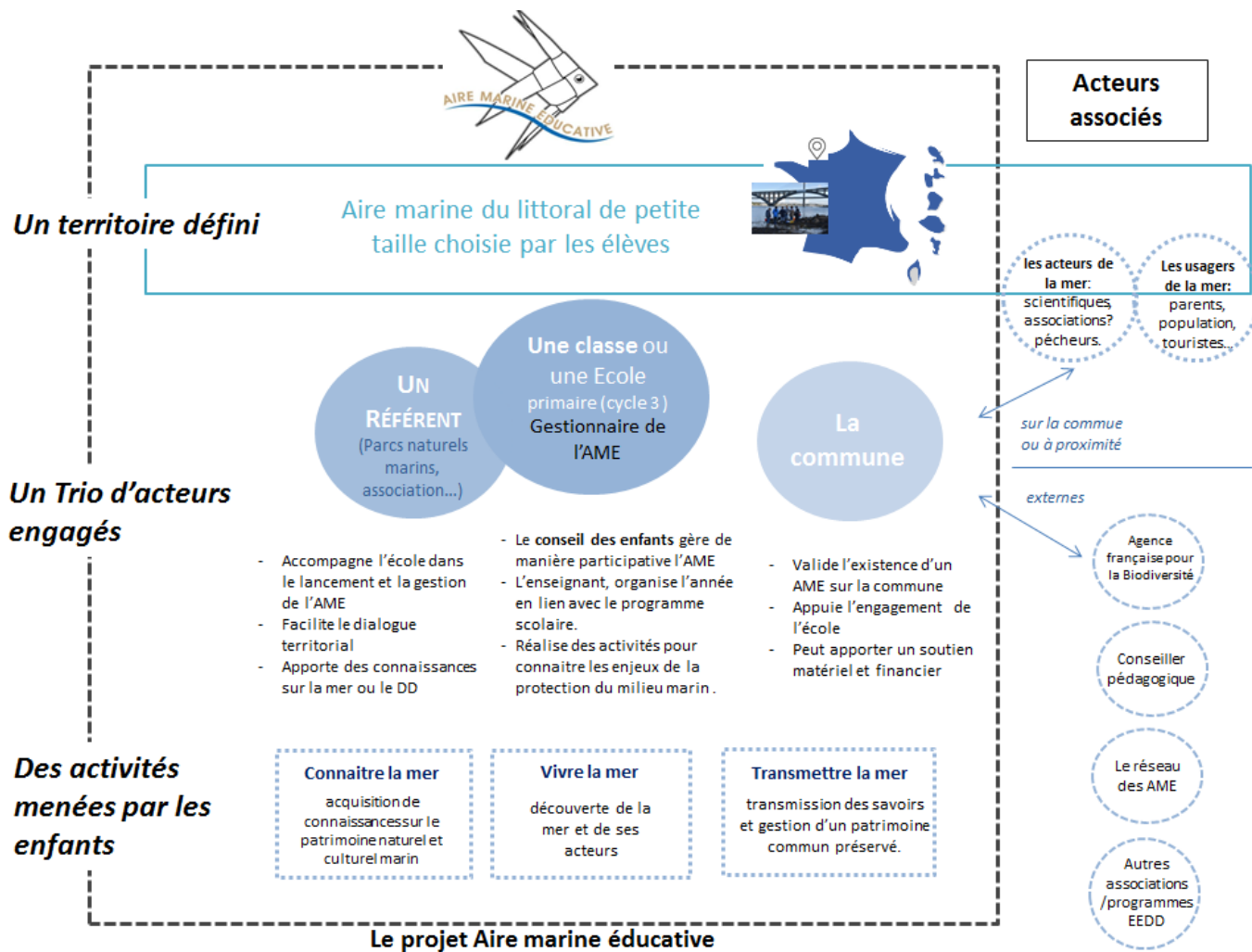
Outre Mer

L'Initiative Française sur les Récifs Coralliens (IFRECOR)

Créée en 1999, l'IFRECOR agit pour la protection et la gestion durable des récifs coralliens et des écosystèmes associés (mangroves, herbiers) dans les collectivités françaises d'outre-mer.

<http://www.ifrecor.com/>

Annexe **Schéma synthétique des acteurs et valeurs d'une AME**



Annexe

Exemples d'activités AME en lien avec le programme scolaire

Ce document est enrichi grâce au concours des enseignants porteurs de projet AME et souhaitant partager leur expérience.

Domaine 1 / Les langages pour penser et communiquer

1. Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit

Liens avec l'AME :

- Rédiger un texte court sur le milieu marin
- Rédiger des comptes-rendus simples de réunion avec l'aide de l'enseignant
- Veiller à l'expression française dans les différents domaines concernés par l'AME : biologie, géographie, éducation physique, arts.
- Prendre la parole au sein du conseil

2. Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère ou régionale

Liens avec l'AME :

- Recherche de vocabulaire concernant le milieu marin en anglais ou autres langues.
- Rédaction de courts textes sur l'AME.
- Utiliser les supports pédagogiques existant dans d'autres langues.
- Prévoir quelques minutes pendant le conseil des enfants pour la mer pour discuter de l'AME dans une langue étrangère.
- Découverte des cultures et liens avec des AME de pays étrangers.
- Organisation de sessions SKYPE avec des AME en outre-mer ou de pays étrangers.
- Étudier la toponymie locale

3. Comprendre, s'exprimer en utilisant les mathématiques, les sciences et le numérique

Liens avec l'AME :

- Utiliser des éléments du milieu marin pour effectuer des opérations simples (addition, division et multiplication)
- Interpréter et construire quelques représentations simples en utilisant des exemples tirés du milieu marin (tableaux, graphiques)
- Énoncer des hypothèses en utilisant des exemples tirés du milieu marin (disparition de certaines espèces par exemple, pollution marine, etc.)
- Mesurer des quantités de déchets sur le site.
- Mesurer des indicateurs simples de biodiversité à partir des relevés de terrain. Par exemple la surface couverte par certains habitats.

4. Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps

Liens avec l'AME :

- Étudier le traitement de la mer dans les arts
- Étudier des œuvres artistiques liées à la mer de différentes cultures
- Organiser une exposition liée à la mer avec les œuvres réalisées par les élèves (peinture, sculpture, photographie, vidéo, dessin, théâtre)
- Rechercher la représentation artistique du littoral
- Lier la chorale avec le thème de la mer

Domaine 2 / Les méthodes et outils pour apprendre

Liens avec l'AME : Élaboration collective du projet de l'AME (portrait du site → objectifs → actions → évaluation)

- Suivre des méthodologies précises et rentrer les données obtenues sur ordinateur
- Utilisation de capteurs pour mesurer puis expliquer les évolutions de température et salinité puis visualisation des courbes sur ordinateur
- Visualisation de cartes de température, salinité, phytoplancton à grande échelle pour comprendre le contexte du site
- Mise à jour du blog
- Recherches documentaires sur les espèces et habitats

Domaine 3 / La formation de la personne et du citoyen

Ce domaine s'appuie aussi sur les apports de la vie scolaire.

Liens avec l'AME :

- Discuter au sein du conseil des enfants pour la mer permettra aux élèves de mettre en pratique les règles de vie et de débat dans une collectivité (prendre la parole devant les autres, écouter autrui, formuler et justifier un point de vue)
- Elaborer de courtes présentations au sein d'un groupe de plusieurs élèves afin d'apprendre à collaborer ensemble dans un but précis.
- Compréhension de leur rôle de citoyen à travers la mise en place du projet
- Développer une conscience de l'impact humain sur l'environnement
- Développer la notion de patrimoine commun, d'espace public.

Domaine 4 / Les systèmes naturels et les systèmes techniques

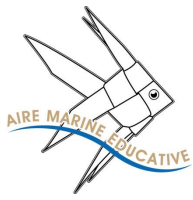
Liens avec l'AME :

- Prélèvement et observation de matière végétale (algues) et minéral (sable, roche)
- Etude des marées le cas échéant
- Classification des animaux et végétaux du milieu marin
- Travail sur les chaînes alimentaires en partant de la production primaire (phytoplancton) jusqu'aux prédateurs supérieurs
- Notions d'écosystème
- Observation et travail sur les impacts d'origine humaine à différentes échelles et la gestion de l'AME

Domaine 5 / Les représentations du monde et l'activité humaine

Liens avec l'AME :

- Etudier le rapport de certains peuples à la mer (nourriture, conquête, etc.)
- Description des milieux (relief, hydrologie, climat, végétation) et des formes d'occupation humaine (ville, campagne, activités, etc.)
- Etude des circuits de la pêche, de la capture jusqu'à la consommation
- Etude des différentes formes de transport maritime
- Réalisation et utilisation de différentes cartographies de l'AME
- Cartographie participative de l'AME et de son contexte
- Découvrir les professions maritimes

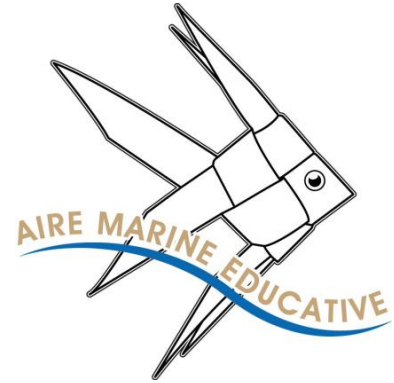


Lettre des élèves au Maire

Date et Lieu

Les enfants de la classe de XXXX

Ecole primaire de XXXX



Cher Monsieur le maire de XXX,

Elèves de l'école de XXX située sur le territoire de la commune XXX, nous souhaiterions obtenir le label « aire marine éducative ».

Pour ce faire, nous aimerions devenir responsables de la zone XXXXXXXX qui deviendrait une « aire marine éducative ».

La zone que nous aimerions gérer se situe sur la carte jointe.

Grace à ce projet nous souhaitons :

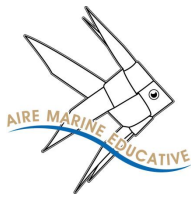
- ✓ Acquérir plus de connaissances sur la mer et notre patrimoine
- ✓ Rencontrer des professionnels et des porteurs de savoir connaissant la mer
- ✓ Proposer des actions de protection et de valorisation de notre patrimoine naturel et culturel marin ;

Avec ce label « aire marine éducative », nous pourrions également faire des sorties scolaires pour aller sur le littoral et acquérir de nouvelles connaissances sur le milieu marin. Ce label nous permettra d'exercer d'autres compétences qui font partie de nos activités d'élèves, telles que la protection de l'environnement, la maîtrise des techniques d'information, l'éducation civique, etc.

Nous espérons que vous accueillerez de manière positive notre demande par une délibération de votre conseil municipal.

Nous vous prions de croire, Monsieur le maire, à notre profonde considération.

[signatures de tous les élèves]



Annexes

Lexique Aire marine éducatives

Aire marine éducative : Zone maritime littorale de petite taille, gérée de manière participative par les élèves et les enseignants d'une école primaire suivant des principes définis par une charte. Elle constitue un projet pédagogique et écocitoyen de connaissance et de protection du milieu marin par des jeunes publics. La classe est ainsi placée au sein d'une dynamique territoriale faisant appel à l'expertise de l'école et de la commune concernée, mais aussi d'associations d'usagers ou de protection de l'environnement ainsi que de professionnels de la mer et du littoral (pêcheurs, scientifiques, etc).

Aire marine protégée : Espace délimité en mer au sein duquel un objectif de protection de la nature à long terme a été défini, objectif pour lequel un certain nombre de mesures de gestion sont mises en œuvre : suivi scientifique, programme d'actions, chartes de bonne conduite, protection du domaine public maritime, réglementations, surveillance, information du public, etc. Sur la base de cette définition, l'objectif de protection n'est pas forcément exclusif d'autres objectifs, notamment de développement économique maîtrisé (utilisation et exploitation durables des ressources marines).

Référent Aire marine éducative : Entité pouvant être une association (ex : CPIE), un parc naturel marin, une réserve naturelle nationale, un service municipal ou autre, accompagnant une ou plusieurs écoles dans la mise en place et la gestion d'une Aire marine éducative.

Portrait du site de l'AME: Portrait du site Aire marine éducative et de son contexte local, dressé et analysé par les élèves d'une école, visant la compréhension de son fonctionnement et de ses problématiques : identification des habitats, espèces, patrimoine historique et culturel, activités humaines, risques, etc. Cette première analyse vise à identifier les enjeux, c'est-à-dire les éléments naturels ou culturels en situation de risque et pour lesquels l'AME pourrait proposer des actions.

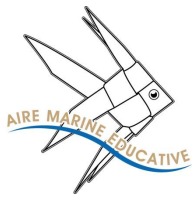
Diagnostic écologique : Description d'un écosystème (habitats, espèces et pressions) caractérisant son état à un temps t en renseignant un certain nombre d'indicateurs simples (présence de certaines espèces clés, diversité d'espèces, surface couverte par les habitats, etc.). Un protocole précis est utilisé, ce qui permet de reproduire l'intervention à intervalles de temps réguliers et de voir l'évolution de ces indicateurs et donc de l'état de l'écosystème. Il est généralement réalisé par des professionnels.

Conseil des enfants pour la mer : Instance où les élèves gestionnaires de l'AME se réunissent pour discuter de leur site et de leurs projets pour celui-ci : définitions des objectifs en fonction du portrait du site, des actions à mettre en place pour les atteindre, et, des modalités d'évaluation de l'AME sur l'année. C'est un lieu de prise de décision participative où tous les élèves gestionnaires de l'AME peuvent s'exprimer.

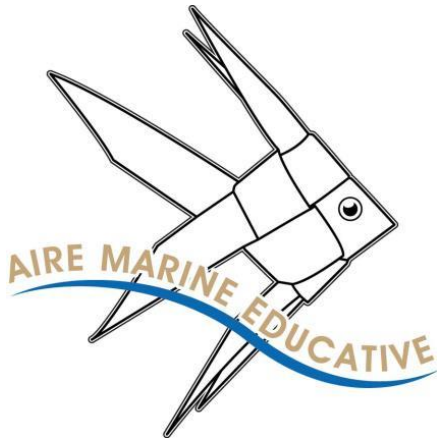
Conseil élargi : Instance formée sur la base du conseil des enfants pour la mer, élargi aux autorités choisies par ses membres pour discuter de thématiques sélectionnées (gestionnaires d'AMP limitrophes, scientifiques, usagers du milieu marin, maire de la commune, etc.).

Comité de labellisation : Instance d'attribution du label AME constituée de spécialistes des politiques publiques sur la protection du milieu marin et de l'éducation au développement durable provenant du ministère en charge de l'environnement, du ministère en charge de l'éducation, du ministère en charge des Outre-mer, de l'Agence Française pour la Biodiversité, de représentants des activités économiques, du monde associatif et des enseignants.

Agence Française pour la Biodiversité : Établissement public du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. Elle exerce des missions d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins. Elle vient en appui aux acteurs publics mais travaille également en partenariat étroit avec les acteurs socio-économiques. Elle a aussi vocation à aller à la rencontre du public pour mobiliser les citoyens en faveur de la biodiversité.



Annexes



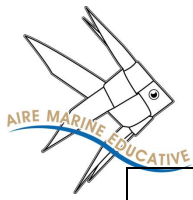
Compte-rendu :

- Conseil des enfants de la mer
- Conseil élargi

Date :

Conseil numéro :

Objectifs (ordre du jour)
Méthodologie appliquée (déroulement)
Décision(s) prise(s) lors du conseil:



Annexes

Prochains objectifs et calendrier à venir :

Précisions : (point de débat important, note sur le choix des enfants, précisions pour les classes suivantes...)